

Note d'orientations stratégiques
Participation à la modernisation de la Justice
La profession d'avocat partenaire engagé et responsable

Le ministère de la Justice s'est engagé dans un programme ambitieux de modernisation de l'accès à la justice, avec l'objectif de permettre aux justiciables, mais aussi aux différents acteurs et au premier chef les avocats, dans un système cohérent, source d'économies, de lisibilité, de gains de productivité, de rapidité en assurant notamment, un usage optimisé du digital et de la dématérialisation ; **ce projet est Portalis**.

Parmi les objectifs poursuivis, et rappelés à plusieurs reprises lors des réunions de concertation sur la réforme de l'aide juridictionnelle, il a été envisagé de fluidifier les demandes d'aide juridictionnelle, d'améliorer la chaîne informatique entre les acteurs : bureau d'aide juridictionnelle, greffes, avocats, afin de permettre des gains en ETP possibles par la dématérialisation tenant compte de l'expérience acquise par les services du ministère de la Justice et par l'Unca en matière de traitement de l'information.

L'objectif de Portalis est aussi d'orienter le justiciable vers la juridiction compétente (...), vers un annuaire de professionnels du droit (...), il pourra ensuite suivre les grandes étapes de sa procédure en ligne ». Pour les justiciables, c'est un site qui fournit de l'information et de l'orientation gratuites.

Partant de ce constat, la profession d'avocat s'est d'ores et déjà engagée afin de satisfaire ces objectifs, qu'elle partage, qu'il s'agisse des travaux menés avec le Conseil national des barreaux, que ceux menés par l'Unca pour la modernisation des outils des barreaux à travers barreau on line dont le déploiement est en cours auprès de 163 barreaux.

A ce titre la profession d'avocat en termes informatiques, pour le développement de barreau on line a déjà investi 2 MEUR pour permettre à tous les barreaux français, quelle que soit leur localisation sur le Territoire français y compris l'outre-mer, d'accéder au numérique sans qu'il n'y ait de zone blanche.

D'ores et déjà **barreau on line** dispose d'un annuaire des avocats inscrits, mis à jour en temps réel et interconnectable avec Portalis.

La plateforme de services développée par l'Unca, baptisée version-socle, permet d'envisager une multitude de développements et de services.

Dès lors que les décisions et orientations politiques auront été arbitrées, sur la base notamment des propositions ci-dessous, il conviendra de bâtir un plan pluriannuel en termes d'investissements, de délais et de financement.

Sur la base des investissements déjà assumés par la profession pour participer à la modernisation de la justice en dotant tous les barreaux d'un accès au numérique et aux interconnexions envisagées, l'Unca pourrait proposer un programme développé sur 7 ans, pouvant être estimé à 10 MEUR/13 MEUR.

Les grands axes de ce programme pourraient être :

1. Pour améliorer la gestion de l'aide juridictionnelle :

- connexion avec les Baj dans l'optique de la décision rendue sous 24 heures,
- connexion avec les greffes pour la dématérialisation des AFM et documents assimilés,
- alimentation du système d'information Carpa et mise en place de la comptabilité d'engagement,
- fluidité des paiements,
- consommation des crédits connue en temps réel,
- alimentation du système d'information du Sadjav,
- alimentation de Chorus,
- outil de pilotage budgétaire,
- outil de projection et de prévision budgétaire notamment pour les lois de finances,
- mise en place d'un système expert permettant de détecter les anomalies en termes d'application des textes et d'utilisation des deniers publics.

2. Développements à forte valeur ajoutée envisageables pour satisfaire aux objectifs assignés :

- mise à disposition d'un annuaire en temps réel garanti par chaque ordre,
- recherches multicritères objectives pour affiner son choix du professionnel (géolocalisation, mentions de spécialisation, langues parlées, etc),
- redirection vers le cabinet du professionnel choisi,
- possibilité de redirection vers l'ordre des avocats du ressort de la juridiction compétente,
- lien vers les sites internet des barreaux,
- possibilités d'informer sur les campagnes de consultations gratuites,
- statistiques sur les « clics », les demandes qui n'aboutissent pas afin de peaufiner l'offre en direction du justiciable,
- statistiques par barreau sur les demandes et le type de contentieux,
- note d'information à caractère général pour informer le public partenariat ministère de la Justice /profession,
- possibilité de saisir en ligne le bâtonnier en cas de besoin (contestation d'honoraires, réclamation, etc.),
- possibilité de demander au bâtonnier la désignation d'un avocat ou orienter le justiciable vers les points d'information mis en place par le barreau.

Fin de rédaction le 8 octobre 2015